



COMMUNE D'ICOGNE

Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne

Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09

www.icogne.ch

REGLEMENT D'UTILISATION **DU TENNIS**

Le court de tennis est à disposition de la population et de nos hôtes aux conditions suivantes :

Abonnés :

Les abonnements sont en vente au Secrétariat communal en début de saison, durant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30 ou sur rendez-vous, aux tarifs suivants :

Domiciliés	Prix Abonnement
Familles	150.-
Couples mariés	150.-
Adultes	80.-
Jeunes (16-20)	40.-
Enfants	20.-

Non domiciliés	Prix Abonnement
Familles	300.-
Couples mariés	250.-
Adultes (dès 16 ans)	120.-
Enfants (moins de 16 ans)	40.-

Le code pour l'accès au court est remis contre paiement de l'abonnement au bureau communal. Ce code est personnel et confidentiel, il ne doit impérativement pas être transmis.

Les réservations se font via la page d'accueil du site internet de la Commune d'Icogne, en cliquant sur l'accès direct « **Réservation Tennis** ».

Détenteurs des cartes avantages :

Vous bénéficiez de l'accès au tennis d'Icogne en vous procurant la carte « **Pass-Sport Absolutely** » ou par le biais de la « **My Explorer Card** ».

Avant le début de l'heure de jeu, les joueurs retirent la clé du court de tennis au Café d'Icogne ou au bureau communal.

La clé devra être restituée immédiatement à la fin de l'heure de jeu. En cas de non restitution de la clé, un montant de CHF 90.- sera facturé.

Les réservations se font sur la page d'accueil du site internet de la Commune d'Icogne dans l'accès direct « Réservation Tennis ».

Non abonnés :

Avant le début de l'heure de jeu, les joueurs paient la location du court et retire la clé au Café d'Icogne ou au bureau communal.

La clé du court leur sera remise contre paiement des heures et devra être restituée immédiatement à la fin de l'heure de jeu. En cas de non restitution de la clef, un montant de CHF 90.- sera facturé.

Les tarifs horaires sont les suivants :

Domiciliés	Prix horaire
Familles	-
Couples mariés	12.-
Adultes	12.-
Jeunes (16-20)	6.-
Enfants	3.-

Non domiciliés	Prix horaire
Familles	-
Couples mariés	16.-
Adultes (dès 16 ans)	16.-
Enfants (moins de 16 ans)	12.-

Les réservations se font via la page d'accueil du site internet de la Commune d'Icogne, en cliquant sur l'accès direct « **Réservation Tennis** ».

Ordre et propreté :

Les joueurs sont responsables de la propreté du vestiaire et de la remise en état du revêtement et des lignes avant la fin de chaque heure de jeu, de façon à ce que les joueurs suivants trouvent le court en parfait état.

Paielements :

Les paiements des locations effectuées au Café d'Icogne se font en argent liquide uniquement (cash).

Remarque :

Le court est destiné uniquement aux joueuses et joueurs de tennis. Ce n'est pas un terrain de jeu pour les enfants et les jeunes qui bénéficient de suffisamment de place au Centre du Village, en dehors de l'aire du tennis.

L'Administration communale d'Icogne, se réserve le droit d'interdire de jeu, quiconque ne respecterait pas les conditions d'utilisation du tennis.

L'Administration communale



Icogne, le 18 juin 2025